

AA Arts et Artistes

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance facultatif _____
Adresse _____
Code postale _____ Ville _____
E-mail _____ @ _____
Site internet _____
N° de Siret - siren _____
Téléphone : 0 6 _____ 0 1 _____

RESERVATION(S)

Marché d'été

10 & 11 juin 2023

TARIFS & EMPLACEMENTS

- Emplacement de 9 mètres linéaires d'accrochage en U
Tente blanche nue avec une porte pour le samedi soir **-200€ le week-end**
Possibilité de louer 2 emplacements. Vous Pensez à vôtres matériels d'accrochages.
Joindre 4 Photographies récentes de vos œuvres et 2 enveloppes à votre adresse affranchies.

EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- Peintures Photographies
 Gravures Autres

Vous pouvez organiser un vernissage le samedi vers 17h pendant la remise des médailles de la ville par Mr le Maire, **fixer votre nom d'artiste sur votre stand** feuille blanche cartonnée A4 pliée en deux dans la longueur en lettre informatique

Le bulletin d'inscriptions avant le 1 MARS 2023, avec des photographies de vos dernières réalisations, ainsi que le chèque de confirmation libellé à l'ordre ARTS ET ARTISTES - sont à expédier (suffisamment affranchi) à l'adresse suivante **ARTS ET ARTISTES « Marché Régional de l'Art » - BP 314 78703 Conflans Cedex.**

Votre implication est essentielle pour la Publicité et vos invitations personnelles à diffuser sur les réseaux sociaux quelques semaines avant ...et un rappel la première semaine de juin.

Pour les flyers et affiches mettre dans votre dossier une grande enveloppe avec votre adresse, affranchi à 6 euros (facultatif si vous n'êtes pas dans la région).

L'exposant doit posséder une assurance pour tous dégâts occasionnés

pendant l'exposition sur les lieux (pas de branchements électriques à extérieur) (Apporter Une bouteille en spray sur votre stand de solution

hydroalcoolique en prévision de votre potentiel vernissage du samedi après-midi et

😊des toilettes dans la salle Bouyssel lieu du commissariat d'Arts et Artistes...😊 avec une équipe de bénévoles à l'entrée dès l'ouverture)

***Rappel des obligations sociales et fiscales aux artistes qui vendent leurs œuvres ou sont susceptibles de réaliser leur(s) première(s) vente(s) d'œuvre(s).**

Le régime social et fiscal des artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques est un régime déclaratif. Au premier euro perçu, vous êtes dans l'obligation de vous identifier en sécurité sociale auprès des Services administratifs de la Maison des artistes et en fiscal auprès du Centre des impôts.

Je décharge les organisateurs, la Ville de Conflans Saint Honorine et l'Association Arts et Artistes de toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de détérioration des œuvres les frais d'assurance éventuelle couvrant ces risques sont à la charge des exposants.

Je reconnais que les organisateurs ne sauraient en aucune façon, répondre des dommages que les œuvres peuvent subir, n'importe quelle en soit la cause durant toute l'exposition.

Intitulé de la banque _____

Numéro de chèque

Date ____/____/202

Signature

A _____

Lu et approuvé à réécrire

ARTS ET ARTISTES

BP 314 CONFLANS CEDEX 78703

Tél. 09 64 19 05 03 Port. 06 14 28 56 21

<https://www.artsetartistes.com>